

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juillet 2024 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ– Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - Benoît LAFFONT - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI.

Membres représentés : Etienne CHATELON à Elisabeth VILLARD

Membres absents : Hervé MARCON - Vincent CARREY - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance : Benoît LAFFONT

Le quorum 6

1) Approbation du procès-verbal du Conseil du 19 juin 2024 à l'unanimité.

2) D2023-07-33 : convention fourniture de repas par le collège aux écoles maternelles et primaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de fourniture de repas par le collège du Pilat à la commune de Burdignes doit être reconduite.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par le département de la Loire en concertation avec le collège le Pilat et les communes de Bourg-Argental, Burdignes, Saint-Sauveur-en-Rue et Saint Julien-Molin-Molette.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son application.

3) D2023-07-33 : Adhésion au service de Système d'information Géographique WEB : Géoloire42 cadastre

Ce service proposé par le SIEL permet aux communes de bénéficier d'une cartographie des différents réseaux souterrains (électriques, gaz...) reportés sur une matrice cadastrale comprenant notamment des données du PLU.

L'adhésion coûterait 239€/an et engagerait la commune pour 6 ans.

Dubitatif sur l'intérêt d'un tel service pour la commune et désireux d'avoir une démonstration concrète de son utilité, le Conseil Municipal décide de reporter la délibération.

D2023-07-33 : Renouvellement bail de la forêt communale à l'Acca de Burdignes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les conditions émises auprès de l'ACCA de Burdignes en vue de l'obtention d'un bail sur la forêt communale de « La Faye », notamment celle d'être informé régulièrement des prélèvements de sangliers.

Monsieur le Maire informe que ces conditions ont été acceptées par l'ensemble des adhérents de l'ACCA et propose de renouveler le bail pour une année à compter du 1 août 2024.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité:

- D'adopter le bail qui permet à l'ACCA de Burdignes de pouvoir chasser sur les terrains communaux pendant un an à compter du 1 août 2024.
- D'adopter le cahier des clauses générales de la fédération des communes Forestières.

D2023-07-33 : Vente parcelle AI 177 L'homme (la Gare)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 2 juillet 2024 de Monsieur Eric BOURGAUD, qui demande l'achat de la parcelle AI 177 d'une surface de 58ca qui jouxte sa propriété.

Monsieur le Maire informe que cette parcelle est en alignement de la propriété de Mr Eric BOURGAUD. La parcelle est limitée par la clôture de l'ancienne maison du garde barrière de la voie de chemin de fer, clôture en panneaux ajourés et poteaux en béton peint. Compte tenu de son caractère de patrimoine ferroviaire, cette clôture devra rester propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose le prix de vente de 50€ le m² et que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur Eric BOURGAUD.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité:

- De fixer le prix à 2 900€ pour la parcelle AI 177 et que le frais de notaire sont à la charge du demandeur
- D'autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette vente, auprès de Maître Sylvie ZAYER notaire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Questions diverses

Fin de la réunion à 21h

<u>Signatures</u>	
Le Maire	
Le Secrétaire de Séance	
	